



Demande de conseils juridiques pour régularisation

Par walid

Bonjour, je suis algérien, arrivé en France en 2015 avec un visa étudiant et j'ai obtenu plusieurs titres de séjour étudiant, mais un refus de renouvellement m'a été opposé à cause d'un redoublement, ce qui m'a mis en situation irrégulière. J'ai reçu une OQTF il y a 3 ans que j'ai contestée devant le tribunal administratif, mais cela n'a pas abouti. Malgré ces difficultés, j'ai poursuivi mon parcours et j'ai obtenu une Licence en informatique, un Master 1 en Intelligence Artificielle et récemment un Master 2 en Intelligence Artificielle que j'ai validé cette année. Sur le plan professionnel, j'ai effectué plusieurs stages dans mon domaine (Data Analyst, Data Engineer, Intelligence Artificielle) lorsque j'étais encore en situation régulière, ainsi que des CDI étudiants à temps partiel. Concernant ma situation familiale, je suis fils unique, mes parents sont divorcés depuis avant ma naissance et j'ai toujours été sous la garde exclusive de ma mère, ce qui est attesté par un jugement officiel ; elle vit en France, a obtenu la nationalité française et m'a toujours aidé financièrement pour mes études et mon quotidien, avec preuves de virements bancaires. J'ai donc une présence continue de presque 10 ans en France, un parcours académique sérieux et complet, une bonne maîtrise du français, de nombreuses lettres de recommandation de mes professeurs et un projet professionnel clair dans le domaine de l'Intelligence Artificielle, qui fait partie des métiers en tension. Ma question est la suivante : au vu de ces éléments, quelle serait la meilleure voie pour une régularisation ? Une demande de titre de séjour vie privée et familiale en raison de mes liens familiaux et de ma dépendance à ma mère française, une régularisation exceptionnelle au titre de mon parcours académique, ou une régularisation par le travail si j'obtiens une promesse d'embauche dans mon domaine ?

Par Isadore

Bonjour,

A part des cas particuliers (réfugiés, naissance d'un enfant...), la régularisation n'est pas de droit, c'est à la discrétion de l'administration.

La voie la plus simple sera de trouver un emploi en CDI, puis de retourner dans votre pays natal faire une demande de visa.

Sinon consultez un avocat spécialisé en droit des étrangers, il faut examiner votre dossier en détail.

Par kang74

Bonjour

Après une OQTF pour régulariser la situation, il faut le faire depuis votre pays d'origine .

Concrètement , si vous prouvez n'avoir pas respecté les lois de la république , qui vous ont obligé à quitter le territoire, une demande de TS sera compromise .

Un parcours d'études exemplaire n'est pas suffisant non plus au vu des nouvelles circulaires d'application .

Comme dit dans d'autres discussions, au vu de l'enjeu il faut vous faire aider par un avocat, ou un juriste d'une association à minima pour faire le bon choix, de la bonne façon avec un avocat qui a les bonnes infos aussi .

NB : les projets de création d'entreprise compliquent par rapport au statut de salarié .